

N/REF : 4/03/2026 14H22 C:000003 I:02600
V/REF : AC/C42557
V/Email reçu le Mercredi 04/03/2026 a 14H22

SELON DEVIS N° 6030016

V/REF.IMM. SRC

IMMEUBLE : DE LA FONTAINE -SRC
1-4/6-12, ALLEE DE LA SOURCE
.
35590 L'HERMITAGE

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le

18 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002-Lot8 Poterie

LOCALISATION : 1 ALLÉE DE LA SOURCE - MME ADAM 06 68 94 19 56 LOGEMENT N° 017462,
PORTE N°7462, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6030016 du 03/03/2026 d un montant de
428,78€ TTC

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 13/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
SUPPRESSION ALIMENTATION ÉLECTRIQUE
FOURNITURE ET POSE FIL ÉLECTRIQUE 2,5 12 M
FOURNITURE ET POSE GOULOTTE 12 M
FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT PRISE DE COURANT AVEC TERRE EN SAILLIE
REMISE EN TENSION
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MB AB Email envoyé le 18/03/26 a 09H30 Mme S FARUEL
MG LCOMPTER Email envoyé le 16/03/26 a 15H07 Mme S FARUEL
BB TT Email envoyé le 03/03/26 a 15H56 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	389,80	389,80
	TOTAL H.T.		389,80
	T.V.A. a 10,00%		38,98
	TOTAL T.T.C.En EURO		428,78

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.